



VENDEE

DREAL Pays de la Loire

Zone de Protection Spéciale (FR5212011) "Plaine Calcaire du Sud Vendée"

Suivi des rassemblements post-nuptiaux d'Œdicnème criard 2017
dans le cadre du suivi de l'impact des mesures sur la biodiversité
(fiche action 9)

Décembre
2017



A. Guégnard, LPO Vendée



vendee.lpo.fr


BirdLife
INTERNATIONAL
LA LPO FRANCE EST LE
REPRÉSENTANT OFFICIEL

VEN 1217-22

**ZPS "Plaine Calcaire du Sud Vendée"
(FR5212011)
Suivi des rassemblements post-nuptiaux
d'Œdicnème criard 2017 dans le cadre du suivi de
l'impact des mesures sur la biodiversité
(fiche action 9)**

Rédaction :
Aurélie GUEGNARD

**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Vendée**

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON
tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>

SOMMAIRE

1. Biologie	5
1.1 Eléments de biologie de l'espèce	5
1.2 Le rôle des rassemblements post-nuptiaux	6
2. Protocole de suivi	7
3. Résultats	8
3.1 Rappel des résultats de l'état initial (2010)	8
3.2 Résultats de 2017	9



LISTES DES TABLES

Liste des figures

Figure 1 : Cycle de reproduction de l'Œdicnème criard (ADASEA, 2011)	5
--	---

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des principaux sites de rassemblements connus dans la ZPS en 2010, avec les effectifs maximum de 2006 et 2009 (ADASEA, 2011)	8
Carte 2 : Localisation des rassemblements post-nuptiaux en 2017	11

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2010	9
Tableau 2 : Effectif minimum et maximum comptabilisés chaque année	9
Tableau 3 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2017	10



INTRODUCTION

La Zone de Protection Spéciale FR 5212011, dite "Plaine Calcaire du Sud Vendée" a été désignée en 2006. Son Document d'Objectifs a été validé le 15 novembre 2011. A ce titre, des actions doivent être menées afin d'améliorer les conditions d'alimentation, de nidification et de migration des espèces de l'Annexe I de la Directive Européenne 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux" au titre de laquelle elle a été désignée.

L'Œdicnème criard (*Burhinus oedichnemus*) est une des espèces de l'Annexe I de cette directive. Il est considéré de "préoccupation mineure" au niveau national (UICN & al., 2016) et dans la liste rouge régionale (Marchadour & al., 2014). Cependant, de par les effectifs qu'elle accueille, la région a une responsabilité élevée dans la conservation de cette espèce (Marchadour & Séchet, 2008).

Cette espèce fréquente le site de la ZPS à deux périodes clé de son cycle : en période de nidification et en période migratoire dite post-nuptiale. Le présent rapport ne traitera que de cette période automnale, la reproduction ayant fait l'objet d'une autre étude.

Suite à la période de reproduction, les œdicnèmes criards, comme d'autres espèces telles que l'Outarde canepetière, ont pour habitude de se rassembler avant de migrer vers la péninsule Ibérique ou le nord de l'Afrique. On parle alors de "rassemblements post-nuptiaux".

Ces groupes sont généralement observés entre début septembre et mi-novembre, et le nombre d'oiseaux peut fortement varier au cours de la saison.

L'objectif est de recenser les rassemblements post-nuptiaux d'œdicnèmes criards dans la ZPS et d'apporter des éléments sur leur population, ainsi que sur la qualité des zones d'accueil.

Ce suivi, réalisé chaque année, a également pour objectif de mesurer l'efficacité biodiversité des mesures de gestion proposées dans le DOCOB sur la population d'œdicnèmes criards.



1. BIOLOGIE

1.1 Eléments de biologie de l'espèce

Biologie

L'Œdicnème criard est un limicole nocturne aux teintes brunes et fauves rayées de noir. Il se caractérise par une large moustache allant du bec à la nuque, une gorge et un ventre blanc, ainsi que par une large barre alaire blanche bordée de noir (Géroudet, 1982). Sa forte capacité au mimétisme est sa stratégie pour échapper aux prédateurs. Cet oiseau, originaire des steppes, affectionne les sols secs et caillouteux, avec une végétation rase et clairsemée (jachères, friches, jeunes cultures, landes, vignes, causses...). Il se reproduit aussi dans les zones de plaines présentant de larges mailles de labours et de surfaces faiblement couvertes (maïs, tournesol).

Ce migrateur est de retour dès les mois de mars/avril. Insectivore, il se nourrit de coléoptères, orthoptères (sauterelles...), ainsi que de limaces et d'escargots.

Pendant la période de reproduction, les couples se forment au sein de petites sociétés. Ils nichent dans une dépression grattée au sol, de 16 à 22 centimètres de diamètre.

La période de ponte s'étale de la mi-avril à la mi-mai et une seconde ponte peut avoir lieu en juin-juillet. Les œufs éclosent au bout de 24 à 26 jours d'incubation et les jeunes, nidifuges, quittent le nid dès le troisième jour pour suivre leurs parents. Ils sont indépendants à partir de 6 semaines (Géroudet, 1982). Dès le mois d'août et jusqu'aux mois d'octobre/novembre, les œdicnèmes se rassemblent dans les chaumes avant de migrer vers le sud de l'Europe ou le nord de l'Afrique.

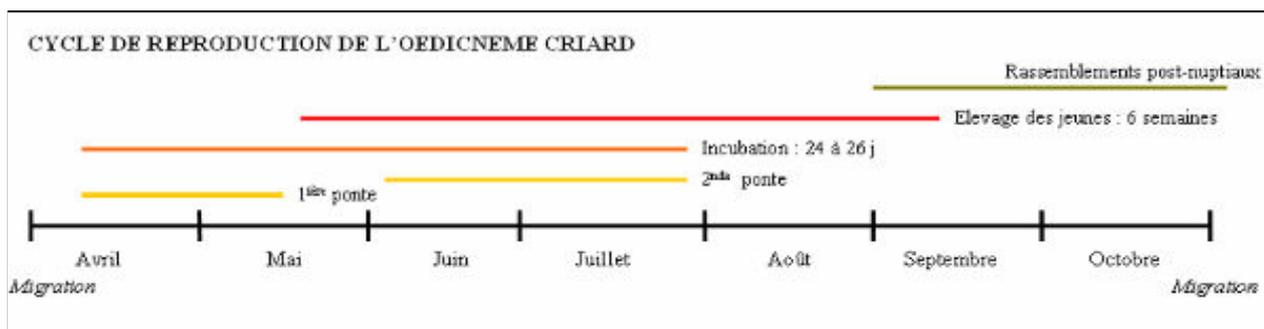


Figure 1 : Cycle de reproduction de l'Œdicnème criard (ADASEA, 2011)

1.2 Le rôle des rassemblements post-nuptiaux

Avant la migration d'automne, les œdicnèmes criards ont pour habitude de se regrouper afin de constituer des réserves énergétiques indispensables à la migration. Ainsi, des groupes de plusieurs dizaines à une centaine d'individus peuvent se former entre début septembre et mi-novembre. Ces rassemblements sont généralement localisés dans des parcelles de chaumes de maïs, de tournesol, de blé ou des jachères car ces surfaces sont dégagées et offrent une ressource alimentaire en invertébrés.

Ces rassemblements sont constitués en partie des couples nicheurs de la ZPS et des jeunes nés de ces couples mais attirent très probablement des oiseaux nichant en périphérie du périmètre voire au-delà (zones bocagères).



2. PROTOCOLE DE SUIVI

La méthode utilisée pour recenser les œdicnèmes criards en période post-nuptiale a été la même que celle utilisée lors de l'état initial du Document d'Objectifs (2010). Elle consiste à balayer aux jumelles et à la longue-vue les chaumes de céréales et maïs entre début septembre et mi-novembre. Comme pour le suivi de la reproduction, l'ensemble des chemins carrossables sont utilisés pour suivre les parcelles favorables.

Cette recherche est appliquée systématiquement dans les 3 secteurs de la ZPS dans lesquels des rassemblements étaient connus, et a été étendu aux zones potentiellement favorables.

Les dates de comptages ont été choisies pour correspondre aux dates des comptages nationaux qui ont aussi été réalisés dans les départements voisins des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime et de manière à faire un passage environ toutes les 2 à 3 semaines.

Cinq dates ont été définies :

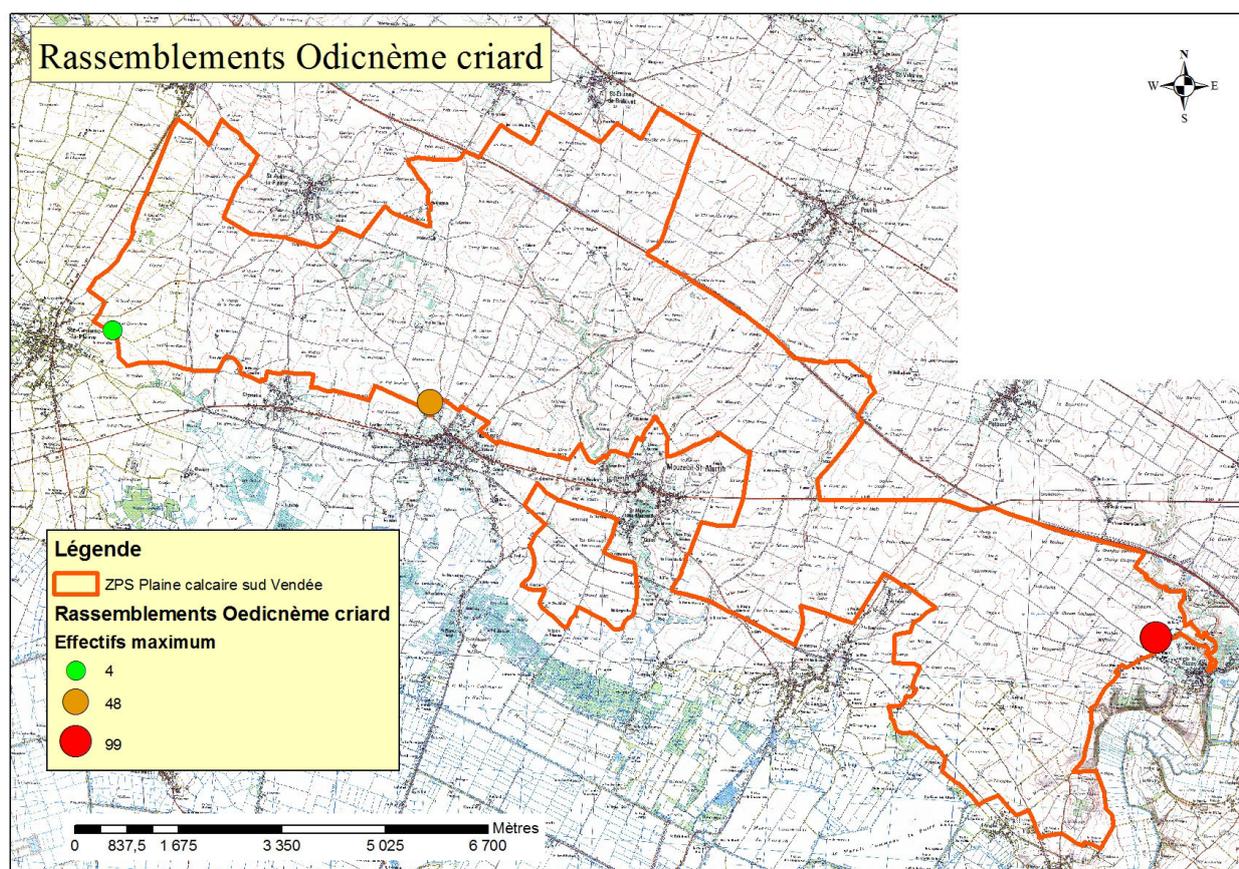
- le 8 septembre (comptage national),
- le 19 septembre,
- le 11 octobre (comptage national),
- le 24 octobre,
- le 16 novembre.



3. RESULTATS

3.1 Rappel des résultats de l'état initial (2010)

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs avait permis de localiser 3 sites principaux de rassemblement, sur les communes de Sainte-Gemme-la-Plaine, Nalliers et Auzay (ADASEA, 2011).



Carte 1 : Localisation des principaux sites de rassemblements connus dans la ZPS en 2010, avec les effectifs maximum de 2006 et 2009 (ADASEA, 2011)

Lors de l'état initial de 2010, seul trois passages avaient été effectués début septembre, mi-septembre et début octobre. Ces passages avaient permis de recenser entre 21 et 83 oiseaux au cours d'une même journée, dans l'ensemble de la ZPS, et seulement à Nalliers et Auzay. Le site de Sainte-Gemme-la-Plaine, où des rassemblements avaient été notés auparavant, n'a en effet pas été occupé en 2010 et aucun nouveau rassemblement n'a été localisé.

Tableau 1 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2010

Dates/Sites	Auzay	Nalliers	Ste-Gemme-la-Plaine	Total oiseaux
04/09/2010	0	0	0	0
17/09/2010	0	21	0	21
1/10/2010	58	25	0	83

3.2 Résultats de 2017

Comme lors des recensements de 2013, 2014, 2015 et 2016, 5 passages ont été réalisés au cours de l'automne 2017, ce qui a permis de comptabiliser entre 1 et 88 individus selon les dates de passage (rappel des effectifs des années précédentes : voir tab. 2). Nous constatons depuis 2016 une diminution de l'effectif maximal d'œdicnèmes en stationnement sur les rassemblements connus de la ZPS par rapport aux 3 années précédentes.

Tableau 2 : Effectif minimum et maximum comptabilisés chaque année

Années	Nombre minimum d'individus	Nombre maximum d'individus
2013	4	162
2014	17	148
2015	6	174
2016	1	106
2017	1	88

Le nombre d'oiseaux stationnant réellement sur les 3 sites d'Auchay-sur-Vendée, de Sainte-Gemme-la-Plaine et de Nalliers est probablement plus important. En effet, la localisation de certains rassemblements dans des renforcements de parcelles entre des bâtiments agricoles et des habitations peut les rendre difficilement détectables.

Cette année seulement 11 individus ont été contactés dans le rassemblement de Nalliers en début de période (septembre). L'ensemble des secteurs favorables à l'accueil de rassemblements ont été visités sans succès autour des bourgs de Nalliers, Pouillé, Saint-Aubin-la-Plaine.... Au vu des différents passages, ce groupe d'oiseaux s'est certainement installé en dehors du périmètre d'étude. En effet, Le 6 novembre, un rassemblement de 30 individus a été détecté à Saint-Etienne-de-Brillouet, au nord de la route départementale D148. Ce secteur a aussi été prospecté dans le cadre du protocole en septembre et lors du passage de novembre, sans résultats. On peut supposer que ces 2 sites sont complémentaires. La répétition des travaux agricoles dans le secteur de Nalliers et la place des intercultures rendent certainement ces oiseaux plus mobiles et donc plus difficiles à détecter que s'ils utilisaient un seul site ou quelques parcelles proches comme c'est le cas généralement..

Le rassemblement d'Auchay-sur-Vendée a été localisé dans les parcelles habituelles, mais en fin de période (novembre) il n'a pas été observé. Parallèlement, un rassemblement de 30 à 60 individus a été localisé au sud de la ZPS en bordure de marais sur la commune de La Taillée, à des dates proches du passage protocolé, soit les 12 et 18 novembre 2017. Une partie des oiseaux de la ZPS, dérangés par les nombreux travaux agricoles observés dans les parcelles, ont pu se reporter sur ce site.



Le rassemblement de Sainte-Gemme-la-Plaine a disparu à partir de la mi-octobre, la végétation en interculture était devenue trop haute pour accueillir ces oiseaux qui recherchent principalement des zones ouvertes. Les parcelles proches et favorables ont été scrutées lors des différents passages, sans succès. On peut donc supposer soit que les oiseaux ont investi une nouvelle parcelle en dehors de la ZPS comme ce qui semble être le cas pour les sites d'Auchay-sur-Vendée et de Nalliers soit qu'ils ont entamé leur migration vers le sud, un peu plus tôt qu'à l'accoutumée. Les gelées de début novembre ont-elles incités les oiseaux à partir plus tôt ?

Notons, tout de même que ces dernières années de plus en plus de cas d'hivernage sont constatés en Vendée et dans les départements limitrophes. Une récente étude du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres qui a consisté à équiper plusieurs oiseaux avec des GPS pour étudier les cycles biologiques montre que « 3 individus sur les 10 équipés en Deux-Sèvre ont été détectés 2 années consécutives en période de reproduction. Ce fait a permis de récupérer les données d'hivernage, suite à leur retour. Deux de ces oiseaux ont migré, au nord du Maroc (près de Fès) et au Portugal (près d'Evora), alors que le troisième est resté sur son site de reproduction (Lagrange, 2017).

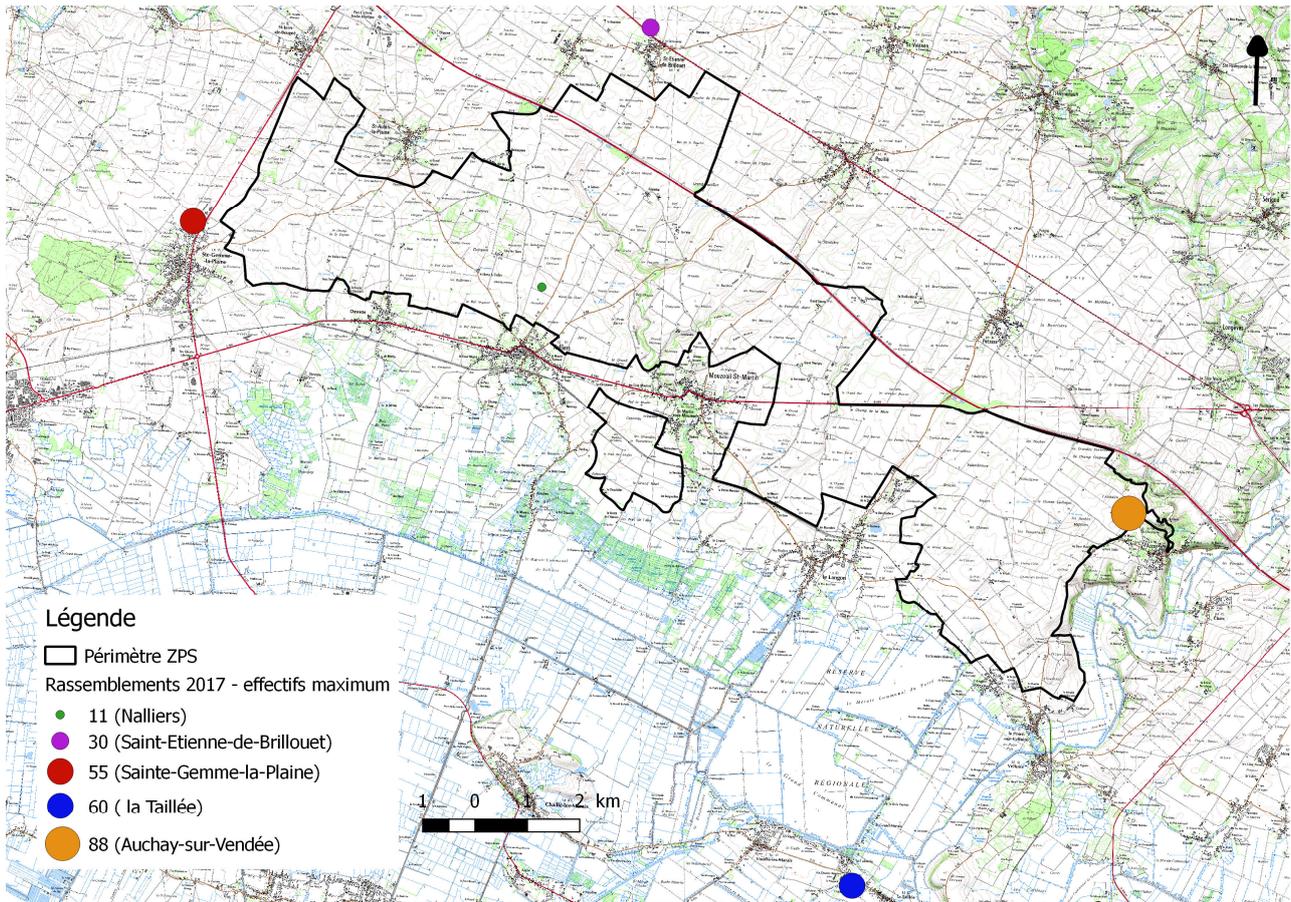
Plus globalement, la modification du faciès des parcelles au gré des travaux agricoles et de la hauteur de végétation, ainsi que le micro-relief, peuvent être à l'origine d'une sous-estimation de l'effectif.

Nous constatons des variations d'effectifs au fur et à mesure de la saison, comme au cours des années précédentes.

Comme lors des années précédentes et lors de l'état initial, très peu d'oiseaux étaient présents lors du premier passage de septembre.

Tableau 3 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2017

Date	Auchay-sur-Vendée	Nalliers	Sainte-Gemme-la-Plaine	Total oiseaux
08/09/2017	17	11	9	37
19/09/2017	-	9	55	64
11/10/2017	28	-	15	43
24/10/2017	88	-	-	88
16/11/2017	-	-	1	1



Carte 2 : Localisation des rassemblements post-nuptiaux en 2017

La carte des rassemblements 2017 montre que les sites sont dans les mêmes secteurs que les années précédentes, à la parcelle près quand l'assolement le permet pour les sites connus de la ZPS. Les deux sites localisés en périphérie de la la ZPS sont probablement complémentaires mais il faudrait pouvoir faire des comptages simultanés afin de le vérifier.

Globalement, au vu de leurs effectifs, les rassemblements de la ZPS captent des oiseaux de l'ensemble de la plaine du sud Vendée, bien au-delà du périmètre de la ZPS. Il faut maintenant vérifier si une partie de ces oiseaux ne s'exportent pas sur des sites périphériques à la zone Natura 2000.

CONCLUSION

L'action décrite dans ce rapport a pour but de suivre les populations d'Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*), espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Européenne "Oiseaux". Cette action, décrite dans le Document d'Objectifs de la ZPS "Plaine Calcaire du Sud Vendée", a pour objectif de mesurer l'efficacité des mesures de gestion mises en place dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs et programmes en lien (MAE, protection des nichées, maintien des chaumes...).

Les zones de rassemblements post-nuptiaux sont primordiales à la survie des oiseaux car c'est à partir de celles-ci que les oiseaux peuvent constituer les réserves énergétiques nécessaires à la migration. Ainsi, la connaissance et la localisation de ces rassemblements devraient permettre de les conserver. En effet, les données de rassemblements sont mises en relation avec la localisation des réserves de chasse *via* le partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée. Notons que les rassemblements connus sont très proches des bourgs et qu'ils (Nalliers et Auzay) se trouvent déjà dans une réserve de chasse. L'emplacement des réserves de chasse pourra évoluer en fonction de la localisation des sites de rassemblements, afin de maintenir des zones de tranquillité pour les oiseaux.

Entre 2013, qui marque le début de ce suivi et 2015, la ZPS avait accueilli presque deux fois plus d'oiseaux en rassemblements post-nuptiaux qu'en 2010, avec un maximum de 174 oiseaux en 2015, 148 en 2014 et 162 en 2013, contre 83 en 2010. Notons cependant que ces rassemblements sont mieux suivis depuis le début de la période d'animation de la ZPS. L'augmentation des effectifs entre 2010 et 2015 est donc peut-être liée à l'augmentation de la pression d'observation.

Or depuis 2016 on constate une diminution des effectifs. Les dérangements liés aux nombreux travaux (déchaumage, labours, implantation d'inter-cultures), dans des zones habituellement fréquentées par les œdicnèmes criards, ont certainement un impact non négligeable sur les stationnements. Il est possible que les oiseaux dérangés aient formé d'autres repaires comme c'est probablement le cas sur les sites périphériques de la ZPS de Saint-Etienne-de-Brillouet et de La Taillée.

Il apparaît nécessaire de continuer à suivre ces rassemblements afin de confirmer ou non cette diminution. De plus, il apparaît important de confirmer par des comptages simultanés si les sites de Nalliers et Saint-Etienne-de-Brillouet, ainsi que ceux d'Auchay-sur-Vendée et de la Taillée constituent des mêmes groupes d'oiseaux ou non.

Ces éléments doivent nous permettre d'adapter et d'améliorer les actions nécessaires au maintien de ces rassemblements. La réflexion sur le maintien des chaumes de céréales en hiver (basée sur le volontariat) peut y être favorable. Cependant, il faudrait pouvoir travailler avec les exploitants concernés par ces zones de rassemblements, où l'on constate une activité agricole importante à l'automne (Auchay-sur-Vendée, Nalliers).

La poursuite du suivi des rassemblements post-nuptiaux d'œdicnèmes criards permet de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation de la ZPS. Cependant, compte tenu des résultats des suivis de 2016 et 2017, la réflexion sur le maintien des chaumes de céréales en hiver engagée en 2015 /2016 doit être améliorée et développée dans les zones connues de rassemblement, avec les agriculteurs (qui le souhaitent).



BIBLIOGRAPHIE

ADASEA, 2011. *Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale - FR 5212011- Plaine Calcaire du Sud Vendée*. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays de la Loire, ADASEA de la Vendée, La Roche-sur-Yon, 152 pages.

ERAUD C., 2013. *Disparition des chaumes en hiver : quel enjeu pour la conservation des populations d'oiseaux dans les agrosystèmes céréaliers*, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - CNERA Avifaune migratrice, Chizé, 4 pages

GEROUDET P., 1982. *Limicoles, gangas et pigeons d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 235 pages.

GUEGNARD A., 2016. *ZPS plaine calcaire du sud Vendée : Suivi des rassemblements post-nuptiaux d'Oedicnème criard 2016 dans le cadre du suivi de l'impact des mesures sur la biodiversité*, DREAL Pays de la Loire, LPO Vendée, La Roche-sur-Yon, 11 pages.

GUEGNARD A., 2015. *ZPS plaine calcaire du sud Vendée : Suivi des rassemblements post-nuptiaux d'Oedicnème criard 2015 dans le cadre du suivi de l'impact des mesures sur la biodiversité*, DREAL Pays de la Loire, LPO Vendée, La Roche-sur-Yon, 11 pages.

GUEGNARD A., 2014. *ZPS plaine calcaire du sud Vendée : Suivi des rassemblements post-nuptiaux d'Oedicnème criard 2014 dans le cadre du suivi de l'impact des mesures sur la biodiversité*, DREAL Pays de la Loire, LPO Vendée, La Roche-sur-Yon, 11 pages.

LAGRANGE P., 2017. Les déplacements de l'Oedicnème criard *Burhinus oediconemus*, sur un cycle biologique. *Le Lirou*, n°36 : 10 -13

MARCHADOUR B. BEAUDOUIN J-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORT D. RAITIERE W., TAVENON D., YESOU P., 2014. *Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de Loire, Bouchemaine 24 pages.

MARCHADOUR B. & SECHET E., 2008, *Avifaune prioritaire en Pays de la Loire. Méthodes et résultats*, Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire, Nantes, 221 pages.

UICN, FRANCE, MNHN, SEOF & ONCFS, 2016. *La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*, Paris, 28 pages.

